



Propriétaire malhonnête suite travaux

Par **coraline33**, le **21/12/2011 à 12:40**

Bonjour,rrnrnEn août 2010, avec mon conjoint nous avons loué un appartement a bordeaux !! Lors de la visite, l appartement nous plaisait beaucoup de par sa situation géographique pour nos lieux de travail respectifs. Par ailleurs, les tapisseries etaient très vieilles (depuis leur achat les propriétaires n ont effectué aucune modification) il a donc été convenu avec les propriétaires que nous changerions les tapisseries mais que le materiel serait à leur frais. A savoir aussi que dans la cuisine il n y avait aucun équipement si ce n'est un placard sous l évier mais aussi que la salle de bain disposé d une baignoire sabot.Lors de leur visite il y a quelques mois, la propriétaire était ravi (évidemment tomber sur un couple de jeune qui refait l appartement et tout ca gratuitement !!) Nous avons donc refait les tapisseries dans une chambre, le couloir, les toilettes et repeint les boiseries et les portes de placard. Il ne nous restait à faire que la 2eme chambre et repeindre la sdbrrnOr le mois dernier lorsqu'on lui a annoncé que nous partions, son avis a radicalement changé!!! Et madame avait décidé de refaire du coup la cuisne entièrement équipée et la salle de bain. depuis des artisans viennent chaque semaine ce que je comprend totalement mais a chaque fois elle leur demande leur avis sur nos travaux, elle cherche la faute !! meme eux disent qu on a fait du beau travail pour des amateurs. Mais non, rien ne lui convient maintenant. nous avons meme fini la deuxieme chambre et la sdb mais elle cherche a redire sur tout!!rrnL appartement est desormais en meilleure etat que lorsque nous l 'avons loué !!rrnrnDe plus nous avons retrouvé un logement donc nous lui avons proposé de lui laisser plut tôt mais elle a refusé seulement pour nous embeter donc jusqu en fevrier nous aurons un double loyer (l ancien et le nouvel appartement)rrnrnJ aimerais donc savoir si malgré tout ce que nous avons fait elle a le droit de nous retenir des frais sur notre caution vu qu elle rechigne sur tout ?rrnrnMerci d avance !!!rrnrnJ aurai tellement d autres questions mais on va commencer par ca !

Par **noria**, le **23/12/2011** à **09:06**

cette dame est vraiment de mauvaise foie apparemment. avez vous pris des photos avant et après vos travaux?? avez vous la note, reçu, facture des achats matériels?? Pouvez vous demander aux artisans un "certificat de travail correct" fais par vous, cela vous permettra, si besoin par la suite, d'attester qu'il s'agit bien de rénovation que vous avez fais et non de dégradation. J'ai toujours retapé les appartements que j'ai occupé, et biensûre toujours en mieux. Mais je n'ai jamais eu aucun problème avec mes propriétaires, bien au contraire, parfois, ils me rachetais même certaines choses (ensemble de cuisine, de salle de bain) pour mettre de la plus value à leur appartement. mais je constate que certains propriétaires sont sans scrupule. bon courage à vous. (si vous avez une agence QUE CHOISIR, par chez vous, allez-y, il faut faire la queue pour avoir son tour mais ca vaut le coup et c'est gratuit).

Par **Marion2**, le **23/12/2011** à **10:06**

Il y a eu un état des lieux d'entrée et il y aura un état des lieux de sortie dans lequel vous indiquerez tous les travaux que vous avez effectués.
[citation]*Pouvez vous demander aux artisans un "certificat de travail correct" fais par vous,* [/citation]
Il serait vraiment étonnant que le artisans établissent ce style de certificat et ils n'ont d'ailleurs pas à le faire !!!
[citation]*De plus nous avons retrouvé un logement donc nous lui avons proposé de lui laisser plut tôt mais elle a refusé seulement pour nous embeter donc jusqu en fevrier nous aurons un double loyer* [/citation]
Ce n'est pas pour vous embêter mais simplement, parce que c'est la loi ou alors il fallait lui trouver un locataire vous remplaçant immédiatement.
Il ne s'agit pas d'une caution, mais d'un dépôt de garantie.